

**Communiqué aux porteurs de parts
du FIP France Fortune Alto**

Le FIP France Fortune Alto a été créé le 22 janvier 2009 pour une durée de 9 ans, et dont la durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts leur sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Une distribution partielle d'un montant de 95 euros par part A a d'ailleurs été effectuée dans ce sens en 2016. La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP France Fortune Alto, soit jusqu'au 22 janvier 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

Jean-François Paumelle
Directeur Général Délégué